

# 24 AU TROT

BY PROVINCE COURSES

LA UNE DE L'ACTU  
PAGES 1 À 5

L'ACTU EN BREF / QUALIFS  
PAGES 6 À 8

AUJOURD'HUI AUX COURSES  
PAGES 9 À 13

AUX COURSES DEMAIN  
PAGES 14 À 16

1 **24** LA UNE DE L'ACTU

[ L'AFFAIRE QUI SECOUE LES COURSES ]

## AFFAIRE DE DOPAGE PRÉSUMÉ : QUEL BILAN UNE SEMAINE APRÈS ?

Il y a une semaine était lancée la plus grande opération "mains propres" dans les courses françaises. Vu l'ampleur de celle-ci, on attendait (attend) des réponses plus ou moins rapides. Huit jours plus tard, l'opération et l'affaire suscitent des interrogations comme celles relevées par ceux qui ont manifesté ce mercredi leur soutien à Yannick-Alain Briand à Salon-de-Provence.

### 1. Une affaire d'une ampleur inédite pour des résultats et pour l'exemple

Les moyens exceptionnels mis en œuvre en France mais aussi à l'étranger le mardi 22 mars et la dimension tentaculaire de cette affaire la placent, d'emblée, dans le cadre des grands faits divers. Les démarches policières et judiciaires sont là pour des résultats concrets mais aussi pour frapper les esprits. On est sur le double registre d'une affaire et de son exemplarité pour l'ensemble de la filière. Le

communiqué de presse de Frédérique Porterie, procureure de la République du tribunal de Bordeaux, jeudi 24 mars, est clair à ce sujet. Sur les moyens, le document détaille : "Plus de 80 fonctionnaires de police, une équipe cynophile de la gendarmerie, des effectifs de la police basque et des carabiniers de Bologne étaient engagés, aux côtés de vétérinaires de la F.N.C.H. (Fédération nationale des courses hippiques), et d'inspecteurs pharmaciens des ARS (Agences régionales de santé)." Sur l'organisation, la Justice lève aussi le voile expliquant que l'opération de police judiciaire a été menée "par le service central des courses et jeux de la D.C.P.J. (direction centrale de la police judiciaire) et la D.Z.P.J. Sud-Ouest (direction zonale de la police judiciaire) sous la direction des magistrats de la JIRS de Bordeaux (juridiction interrégionale spécialisée)".



info@arqana-trot.com  
Tél. 02 31 81 81 00  
ou 01 41 12 08 00

## VENTE DE PRINTEMPS

31 MARS / DEAUVILLE

Chevaux à l'Entraînement, Yearlings,  
Poulinières, Etalon, Parts d'Etalons

**92 LOTS**



### Le rappel des faits

- 22 mars : perquisition dans 30 lieux, en France et en Europe (Italie et France)
- 23 mars : 21 gardes à vue en France, 2 instructions à l'étranger (Italie et Espagne)
- 24 mars : 3 mises en examen. 5 autres personnes font l'objet d'un mandat d'amener pour être auditionnées à Bordeaux en vue d'une possible mise en examen ultérieure
- 25 mars : des produits relevés en sont divulgués ; une filière d'approvisionnement étrangère entre dans l'affaire avec l'arrestation en Italie d'un Maltais
- 26 mars : Jean-Laurent Dubord, un des trois mis en examen, parle dans Jour De Galop et défend son innocence
- 28 mars : 5 nouvelles mises en examen portent à 8 le total des personnes inculpées en France.

### Une communication intense dans la logique d'exemplarité

La démarche judiciaire s'est accompagnée d'une forte volonté de communiquer sur les actions, les faits, en laissant diffuser très tôt des noms. Dès lors, comme dans les grandes affaires publiques et faits divers à fort couverture médiatique, la notion de présomption d'innocence a été largement occultée, voire bafouée. Même constat concernant le secret de la procédure. On retrouve ici la volonté des appareils judiciaire et policier de faire de cette affaire un marqueur fort dans la lutte contre le dopage. La démarche affichée est volontariste et affirmée comme telle par Stéphane Piallat, chef du Service Central des Courses et Jeux, qui déclare dès le 22 mars au Parisien : *"Il faut arrêter avec la petite musique selon laquelle nous sommes sur des pratiques à la limite de l'irrégularité. Nous sommes là sur des produits totalement interdits et pas seulement quelques jours avant la course."* Lequel déclare encore le lendemain à Jour de Galop : *"Nous nous trouvons face à une situation où des gens n'ont pas eu des comportements acceptables vis-à-vis de la sincérité des courses et du bien-être animal. Nous ne sommes pas en guerre contre le système des courses. Nous voulons travailler pour le rendre plus propre et plus respectable."*

### Le timing concordant avec la montée en puissance du poison dopage

La volonté apparaît compréhensible en termes de stratégie à une période marquée pour les courses par la rumeur (insupportable et tout aussi destructrice) du dopage. Depuis plusieurs mois, le mal (celui de la rumeur) gangrène en effet les courses, notamment le trot de l'intérieur. Pour y répondre la société-mère a mis en place des actions en faveur d'une

transparence accrue et du bilan de la lutte anti-dopage, ainsi qu'une campagne de présentation aux entraîneurs, dans les régions, des enjeux et des moyens de la lutte anti-dopage.

### Des noms qui surprennent

Etiqueté d'hermétique et fermé, le milieu des courses (comme d'autres évidemment) est très largement sujet à la diffusion de rumeurs en tout genre. On a tout entendu mardi dernier sur des noms, des produits, des quantités. Dès lors que les noms ont été confirmés par la Justice (avec toutes les réserves évoquées plus haut sur la présomption d'innocence), les choses ont changé. L'adhésion de la recherche de tricheurs s'est assortie d'un grand "mais". Les noms en question ont plus suscité la surprise et la stupéfaction qu'autre chose. Au trot, les noms de Yannick-Alain Briand et de Sophie Blanchetière ont provoqué de nombreuses réactions d'incrédulité. Il en est de même au galop avec Jean-Laurent Dubord.

### Ce mercredi : grande opération de soutien à Yannick-Alain Briand et défense de la présomption d'innocence

Le début de la réunion du GNT de Salon-de-Provence a vu une manifestation de très nombreux professionnels locaux en soutien à Yannick-Alain Briand et Sophie Blanchetière. Au nom de tous, Jean Uroz a pris la parole sur Equidia : *"On est là pour manifester notre soutien à Yannick-Alain Briand qui est au centre d'une affaire très importante. C'est un garçon qui a des valeurs, qui est parti de rien et qui doit sa réussite à son travail et non à la triche et au dopage. Il est un exemple pour notre fédération et a été élu à l'unanimité pour nous représenter. Vous vous doutez bien que ce n'est pas un voyou, un truand ou un tricheur. C'est un garçon qui se retrouve en interdiction de travailler. Qu'il ne puisse plus exercer son métier, c'est le salir, salir sa famille et salir toute la profession. Tant qu'il n'y a pas eu de procès, il est innocent et on doit le laisser travailler. S'ils (les autorités policières et judiciaires) veulent chercher des dopeurs et des tricheurs, ils se sont trompés de cible. C'est pour cela qu'on soutient Yannick. Il est honnête et professionnel. On ne peut pas le priver de son métier alors qu'il est toujours innocent."*

ci-dessous : La manifestation des professionnels du Sud-Est en soutien de Yannick-Alain Briand et Sophie Blanchetière. Deux messages : *"soigner n'est pas doper"* et *"un présumé innocent devrait pouvoir exercer son métier"*



©Scoopdyga

### Le doute s'installe

Comment ne pas corréliser de telles investigations et accusations avec l'analyse des résultats des inculpés ? Pour Yannick-Alain Briand, les bilans annuels sont marqués par une très grande constance. Sa dernière saison a été en léger retrait sur les précédentes (132 victoires en 2021 contre plus de 160 succès lors des quatre saisons précédentes). En début de semaine, quelques jours avant la manifestation de soutien à Yannick-Alain Briand, ce mercredi à Salon-de-Provence, Romuald Mourice, entraîneur dans la même région du Sud-Est, nous avait ainsi déclaré : *"On est tous un peu sous le choc, surpris. Dans ce genre d'affaire, on est obligés de faire confiance à la justice et à nos dirigeants mais, de mon côté, comme la majorité des professionnels, je fais partie des gens qui font confiance à Yannick-Alain Briand. C'est quelqu'un de très respecté dans la profession, ça, c'est sûr. J'ai toujours été dans son ombre en termes de résultats mais je n'ai jamais pensé une seule seconde d'être battu par quelqu'un qui dopait ses chevaux. Il n'a pas des statistiques anormales, ses chevaux sont fautifs ou ne font pas l'arrivée comme chez tout le monde. Il ne faudrait que lui paie pour d'autres."*

#### Les 8 personnes mises en examen en France (personnes présumées innocentes)

Luc Gabeur (entraîneur de galop), Baudouin Gabeur (fils du premier), Benoît Gabeur (vétérinaire), Jean-Laurent Dubord (entraîneur de galop), Yannick-Alain Briand et sa compagne Sophie Blanchetière (entraîneurs de trot), Bertrand Franquet (vétérinaire), Michel Crommer (pharmacien).

Placé sous contrôle judiciaire, ces personnes ne peuvent plus exercer une activité professionnelle en lien avec les courses. C'est ce qui explique que Yannick-Alain Briand ait perdu ses agréments d'entraîneur.

À l'étranger : un vétérinaire en Espagne, un pharmacien en Italie et Nicholas Cachia, un Maltais propriétaire de trotteurs arrêté en Italie

## 2. Alors y-aura-t-il un avant et un après le 22 mars comme on l'affirmait la semaine dernière ?

De par son ampleur même – rappelons encore si besoin qu'une trentaine de sites ont été visités, avec des ramifications en Italie et en Espagne – cette opération semblait devoir constituer un tournant dans la lutte contre le dopage dans le sport hippique. Une semaine plus tard, l'avant et l'après 22 mars 2022 que l'on imaginait légitimement ne semble pas plus se dessiner de façon aussi nette au gré des premières informations qui remontent et de la divulgation de noms de produits comme l'HEMO-15 ou le DMSO qui auraient été retrouvés lors de plusieurs perquisitions.

Il s'agit de produits connus dont le premier n'a plus d'autorisation de mise sur le marché français, tout en demeurant en vente libre dans l'Union Européenne. Leur révélation n'a pas manqué, si ce n'est d'interpeller, d'interroger au moins nombre de professionnels. Reste que la

portée de cette affaire a incité certains représentants professionnels à prôner un changement des pratiques dans une logique de plus grande transparence. Les prises de paroles dans l'émission "Le Grand Débrief" sur Equidia dimanche dernier de Stéphane Meunier pour le SEDJ et François-Xavier de Chevigny pour l'Association des entraîneurs de galop tendent vers une volonté de faire évoluer certaines pratiques. *"Dans le travail de filière que l'on a mis en place depuis des mois, il y a un sujet important qui est un combat de tous les jours : c'est l'image des courses et l'attractivité, défendait Stéphane Meunier. En début d'année, on a parlé qu'on avait du mal à avoir des salariés et que l'on devait donner une bonne image. On a besoin de nouveaux clients pour le PMU."*

Trois jours plus tard, mercredi donc, trois associations d'entraîneurs (deux au galop et le SEDJ au trot) prenaient la parole par communiqué de presse pour confirmer leur engagement dans la lutte contre le dopage : *"Nos associations ont toujours eu pour éthique de considérer que les personnes dont les faits avérés montreraient une volonté de tricher doivent être sanctionnées avec la plus grande fermeté. Nos associations ont toujours milité pour des courses propres et régulières. Et nous maintiendrons ce cap".* Mais aussi qu'elles ne commentent pas une affaire en cours : *"Nous souhaitons laisser aux enquêteurs et à la justice le soin de faire leurs enquêtes. Le secret de l'instruction ne nous permet pas de connaître avec exactitude les faits qui leur sont reprochés".* Sur le sujet de la frontière entre soin et dopage, les associations précisent : *"Nous devons définir avec ces acteurs (sociétés-mères, police et justice), avec simplicité mais précision, la frontière entre les soins dont tout animal a besoin et le dopage."*

Retrouvez l'intégralité du communiqué par [ce LIEN](#).



COMMUNIQUE DE PRESSE AFFAIRE DOPAGE MONDE DES COURSES

Suite à la divulgation par la presse des interpellations et mise en examen de professionnels du Galop et du Trot, Les associations d'entraîneurs souhaitent apporter quelques précisions :

- En premier lieu, nous tenons à réaffirmer :

“ LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES REPRÉSENTANTS DES ENTRAÎNEURS ”

les être nilité

s ne qui plus

### 3. UNE AFFAIRE QUI SOULÈVE DORÉNAVANT BEAUCOUP DE QUESTIONS

#### La naissance d'un dissensus entre les autorités judiciaire et policière et le monde hippique

Après les premières réactions d'applaudissement sur le principe et les fondements de l'opération, sont apparues plusieurs sources de malaise. Les professionnels se sentent persécutés pour de fausses raisons, avec la recherche de preuves "légères". Et dans deux grands registres.

- Les preuves des écoutes (paroles, mots, formules, etc.) ont-elles été analysées avec discernement (capacité à comprendre le sens des actions ou propos dans un contexte particulier avec des données particulières et propres au système dont on parle) ? Dans Jour de Galop, Jean-Laurent Dubord plaide en faveur d'une incompréhension liée à une mauvaise interprétation de ses propos par les enquêteurs.

- Les autorités judiciaires s'appuient sur une liste de produits dopants potentiellement différents de celle du milieu des courses. L'HÉMO-15 n'est pas agréé mais n'est pas non plus formellement interdit. Le monde des courses, dans sa vie au quotidien, s'est engagé dans certains interstices. Ses pratiques ne coïncident pas ou plus avec une lecture littérale et rigoureuse des lois. La rencontre entre la théorie et la pratique n'a pas lieu complètement, laissant apparaître des zones de chevauchement où l'interdit légal devient pratique du quotidien. Le risque que met à jour cette enquête est que le milieu observé (les courses) et l'autorité judiciaire ne partagent pas les mêmes codes et les mêmes référentiels.

#### **Notre ligne éditoriale : les faits, d'abord les faits**

Depuis le début de cette affaire, la ligne éditoriale de 24H au Trot a toujours été la même : ne pas traiter l'affaire sans le développement de nouveaux contenus dûment confirmés par les différents acteurs. C'est aussi pourquoi, nous mettons en avant dans notre dossier la présomption d'innocence et ne diffusons les noms des huit mis en examen pour la première fois qu'aujourd'hui. C'est aussi pourquoi, nous donnons la parole à tous dans ce numéro, des représentants socio-professionnels à Stéphane Piallat, le chef du Service Central des Courses et Jeux. Mais puisque l'instruction doit être respectée, nous n'évoquerons plus ce dossier avant d'autre développement.

#### **STÉPHANE PIALLAT : "IL Y A DES ÉLÉMENTS DE PREUVES TRÈS CLAIRS"**

Stéphane Piallat est chef du service central des courses et jeux. Il a joué un rôle central dans l'opération mais propres et a aussi été l'interlocuteur privilégié des médias. Une semaine après, nous l'avons sollicité sur un premier bilan et lui avons demandé de réagir aux marques d'incrédulité exprimés par certains acteurs des courses.

#### **24H au Trot.- Quel bilan actuel tirez-vous de l'opération du 22 mars dans laquelle vos services ont joué un rôle important ?**

Stéphane Piallat.- Tous ceux qui ont été présentés aux magistrats aux termes des gardes à vue ont été mis en examen. Ils sont huit dans ce cas dont un qui est incarcéré, Michel Crommer (un pharmacien). Les autres sont libres mais sont sous contrôle judiciaire et font l'objet d'interdiction de leur activité professionnelle. Il y aura d'autres présentations dans quelque temps qui pourraient donner lieu à d'autres mises en examen. Il y a actuellement un travail d'analyse et d'expertise des produits prélevés qui continue et demande du temps. Il y a encore des déclarations à recouper.

#### **Des réactions de professionnels ont fait état de produits cités dans vos perquisitions qui ne seraient pas interdits à leurs yeux, pointant un décalage entre les preuves accumulées et la pratique de la profession. Votre avis ?**

Je pense que les personnes devraient regarder de plus près les listes de produits interdits. C'est inquiétant que les professionnels ne sachent pas ce qui est interdit. Il faudra qu'on m'explique comment on peut dire que l'HÉMO-15 n'est pas interdit. Les professionnels ne peuvent pas ignorer ce qui est interdit et ce qui ne l'est pas. Les produits qui ont été trouvés sont des produits interdits, les pratiques sont des pratiques interdites et il y a un certain nombre de personnes qui ont reconnu ces faits. Il y a des éléments de preuves très clairs. Quand vous présentez huit personnes devant les magistrats et que tout le monde est mis en examen, c'est que le travail a été bien fait.

#### **Que dire alors à ces acteurs des courses qui se disent surpris et inquiets ?**

Les socio-professionnels peuvent être dans l'émotion, peuvent être dubitatifs, peuvent dire : "Vous en avez attrapé mais ce ne sont pas les bons". Il n'empêche que le résultat est là et, s'il y en a d'autres qu'il faut attraper, je suis ouvert aux informations et aux éléments visant d'autres acteurs du dopage. Nous avons travaillé en collaboration avec des experts des courses dont le laboratoire des courses hippiques – à qui soit dit en passant on reproche assez souvent de ne pas voir le dopage. Là, ils l'ont bien vu. Il n'y a vraiment aucun doute sur la qualité de notre travail.

### **Respecter la loi oui mais pour mieux la faire évoluer vers les pratiques ?**

Au cœur de l'opération "mains propres", c'est bien dorénavant le sujet de la pharmacopée qui devient central. Le monde des courses a peut-être pris certaines libertés avec la législation (lire ci-dessous) ou la réglementation en l'état est inapplicable au quotidien, dans la réalité d'une écurie, compte tenu des exigences de compétitivité et de performances attendues ? "Soigner n'est pas doper" ont défendu ce mercredi les soutiens à Yannick-Alain Briand à Salon-de-Provence.

### **Le contrôle judiciaire : une condamnation d'office ?**

En interdisant la pratique de leur métier à des personnes mises en examen mais bien présumées innocentes avant une éventuelle condamnation (ou un relaxe), c'est une condamnation d'office que l'on impose aux professionnels des courses. Là encore, les soutiens envers Yannick-Alain Briand sont vent debout contre cette décision. Une décision qui est pourtant un des fondements du système judiciaire pour permettre une instruction dans la sérénité.

L'indépendance de la justice est l'une des valeurs cardinales de notre démocratie. Les courses ne peuvent s'y soustraire sous prétexte de règles personnelles incomprises et donc d'une justice propre et dérogatoire. Mais la Justice doit aussi rendre des comptes à la société et ne pas condamner des innocents par une marche aveugle. L'affaire Outreau est bien sûr une triste référence en la matière et désormais citée par plusieurs acteurs des courses comme péril en devenir.

### **TRIBUNE : VOUS AVEZ DIT "OUTREAU" ? par Thibault Lamare**

Il me semble bien périlleux d'écrire sur un sujet aussi brûlant que celui du dopage et des affaires en cours. Se taire serait plus facile, plus tranquille mais le peut-on quand on craint que l'emballement d'un système entraîne des conséquences irréparables sur la vie de collègues, trot ou galop, avant tout jugement ?

La question est simple : peut-on "tuer" sans juger ?

Je n'ai pas d'amis proches ou d'intérêts particuliers menacés par ce qui se joue et mes interrogations partagées ici sont objectives. Le but n'est surtout pas de se prononcer sur des affaires dont je n'ai pas le quart des éléments mais le sentiment que l'entraîneur serait exempté de présomption d'innocence ne m'est pas acceptable.

Je souhaite une lutte antidopage implacable et radicale. L'apport de moyens importants par les pouvoirs publics pour ajouter l'investigation au volet du dépistage classique est une très bonne nouvelle. Mais plus on se veut dur et radical, plus on se doit d'être juste.

Est-il juste d'imposer la disparition professionnelle avant toute possibilité d'établir une proportionnalité entre les fautes et les sanctions, entre les délits et les peines ?

Est-il juste d'infliger la peine capitale professionnelle avant toute possibilité de se défendre et avant que ne soient établis les degrés d'intentionnalité et de responsabilité ?

Aujourd'hui, n'importe lequel d'entre nous pourrait-il subir

pareil sort s'il était victime d'un abus de confiance de la part d'un vétérinaire ou d'un nutritionniste, d'un salarié ou d'un associé ?

Ce droit d'éliminer une entreprise doit-il exister pour renforcer la lutte antidopage, sur quelle expertise reposerait-il et serait-il la meilleure manière de cibler et éradiquer tout dopage avéré ?

Je ne le sais pas et je ne préjuge pas de la réponse.

Constituer une réputation attractive, un effectif compétitif et une équipe compétente peut prendre une vie et ma question est simple : l'entreprise d'un entraîneur de chevaux de course peut-elle être irrémédiablement démantelée et livrée au tribunal médiatique avant qu'un jugement tardif ne vienne finalement conclure que des sanctions moindres auraient été plus justes et mieux proportionnées ?

Défendre notre filière impose de placer les curseurs aux bons endroits en étroite collaboration avec nos ministères de tutelle. Ne pas le faire exposerait à d'irréparables erreurs judiciaires.



**“ EST-IL JUSTE D'IMPOSER LA DISPARITION PROFESSIONNELLE AVANT TOUTE POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UNE PROPORTIONNALITÉ ENTRE LES FAUTES ET LES SANCTIONS, ENTRE LES DÉLITS ET LES PEINES ? ”**  
THIBAULT LAMARE



## VENTE DE PRINTEMPS ARQANA TROT, EN MODE RENOUVEAU

**L**es chevaux nouveaux sont arrivés ! La Vente de Printemps, organisée par Arqana Trot, ce jeudi, à Deauville, marque le début de la saison des ventes, tant il est vrai que les sessions du Prix d'Amérique parachèvent la précédente, plus qu'elles n'ouvrent celle qui recommence. Un catalogue, riche d'une centaine de numéros, tourné vers la jeunesse et le renouvellement.

La vente s'ouvre, à partir de 14 heures, avec la mise sur le marché d'une dizaine de cartes de saillie, valables pour la présente saison de monte, offertes par différents propriétaires et vendues au bénéfice de l'Association Cadet Roussel, qui vient en aide aux enfants atteints de leucémie ou de tumeur cancéreuse, soignés au C.H.U. de Caen.

Les étalons concernés sont **Un Mec d'Hériprié** (lot 1), **Helgafell** (2), **Gélati Cut** (3), **Hokkaido Jiel** (4), **Cristal Money** (5), **Rolling d'Hériprié** (6), **Heaven's Pride** (7), **Briac Dark** (8), **Inouï Danica** (9) et **Canadien d'Am** (10). La qualité, comme on le voit, est au rendez-vous et c'est autant de points marqués par cette œuvre caritative, favorablement présente, un peu plus chaque année, dans le paysage des ventes. Il y aura également des parts d'étalons à vendre, au cours de l'après-midi –soit de **Bilibili**, **Cristal Money**, **Désir Castelets**, **Heaven's Pride**, **Ouragan de Celand**, **Paris Haufor** ou bien **Tag Wood**–, et même un étalon, en l'occurrence **Thorens Védaquais** (lot 93), qui fermera le ban, fort de son palmarès classique sous la selle et surtout, à son âge –15 ans–, d'une production solide et sérieuse, illustrée par les **Dragon d'Avril**, **Dhikti Védaquais**, **Espella Védaquaise**, **Hudson Védaquais**...

### Prime à la jeunesse et à l'actualité

Mais cette édition 2022 est spécialement placée sous le signe des chevaux à l'entraînement et sous celui des plus jeunes d'entre eux, ainsi que le souligne Fabien Mégie, l'un des organisateurs, au sein d'Arqana Trot : « *Le catalogue est plutôt homogène, rassemblant beaucoup de chevaux prêts à courir, dont des 3 ans qualifiés. C'est ce que recherchent les investisseurs à cette époque de l'année, alors que le meeting d'hiver est terminé et qu'une nouvelle campagne provinciale s'annonce.* » D'une certaine manière, ce catalogue de printemps est un peu, comme son nom l'indique, celui du renouvellement. « *Un catalogue de chevaux d'actualité*, poursuit Fabien Mégie, *en forme et capables de venir rapidement à l'argent.* » Parmi ceux-ci, un lot d'une demi-douzaine d'éléments présentés par le Haras de la Beauvoisinière (Jean-Pierre Dubois), dont **Insurrection** (numéro 42), une fille de Prodigious gagnante de trois courses, en 2021, et se réclamant d'une grande famille maternelle. Des « J », également, bien nés et en forme, comme les « Allaire » **J'Aime le Foot** (numéro 38), venant de gagner, d'emblée, à Caen, et **Julius Caesar** (numéro 46), ayant ouvert son palmarès, au début du mois, à Laval. Sans oublier leurs aînés, **Invictus Mencourt** (numéro 45) et **Hello Paname** (numéro 56), récents vainqueurs à Vincennes et à Enghien. D'autres pourraient être cités, y compris des pouliches de belle naissance, appelées au haras de bonne heure. Cinq suppléments, parmi lesquels la « wild card » **Ilona Dika** (numéro 40), troisième, il y a peu, à Enghien, complètent le catalogue. ■



## LES FOOTBALLEURS DE REIMS VIENNENT AUX COURSES

**D**ans une réunion dont le temps fort est le Grand Prix du Stade de Reims, quoi de plus normal que de voir dans les allées des footballeurs rémois ?

Certains joueurs de foot ont même eu la possibilité en amont de la réunion de participer à une course de road-cars, conduits par des drivers évidemment professionnels. C'est le footballeur belge Maxime Busi, prêté par le Club italien de Parme au Stade de Reims, qui a remporté la confrontation. Piloté par Matthieu Verva, **Fakir du Nord** (Orlando Vici) leur a offert la victoire.

Le joueur de 22 ans, arrière droit du Stade rémois, a apprécié le moment. *"Ce sont des sensations de vitesse vraiment étonnantes, nous a-t-il déclaré dans les balances. C'était une première fois pour moi et j'ai vécu une très belle expérience."*

## LES ÉMOJIS NOUVEAUX À PARTIR DE CE JEUDI

**E**ffectifs depuis les déclarations de partants de mardi, les émojis nouveaux vont apparaître sur les programmes ce jeudi.

Il n'est désormais plus question de victoire dans leur définition mais d'une place à l'arrivée. Dans la présentation faite par LeTROT, *"cette obligation de déclaration, indiquant le niveau de confiance de l'entraîneur, évolue dans le sens d'une plus grande ouverture"*.

Voici les nouveaux libellés des émojis :

- émoji vert : tous les paramètres sont réunis pour un classement du cheval dans les trois premiers ;
- émoji jaune : plusieurs paramètres sont réunis pour un classement du cheval à la quatrième ou à la cinquième place ;
- émoji rouge : peu de paramètres sont réunis pour envisager un classement dans les cinq premiers.

Retrouvez dans notre prochaine édition un dossier spécial sur les émojis.



## OPÉRATION EXPORT DE CINQ JUMENTS TROTTEURS FRANÇAIS EN SLOVÉNIE

**D**ans le cadre des opérations d'export du Trotteur français à l'étranger, le service international de LeTROT propose la vente de cinq juments en Slovénie.

**Conditions :** juments âgées de 3 à 7 ans (F, G, H, I et J) – Moins de 50.000 € de gains – Prix de vente fixé par les acheteurs potentiels à 4.000 € – Aptitude corde à droite, saines et nettes, déclarées à l'entraînement, juments autorisées et confirmées pour l'élevage du Trotteur Français

**Date limite d'inscription des juments :** lundi 11 avril

Toutes les informations par [ce lien](#).



00:00:00 REC 75%

**BIENVENUE**  
**L'ÉLEVAGE FLASH** nous informe  
 de la naissance de **MY NAME IS FLASH**  
 par *Galius & History Bond*

**LAVAL // MARDI 29 MARS**

Avec 50 % de réussite dans le seul contingent des 3 ans (13 reçus pour 26 présentés), la séance lavalloise de mardi signe un bilan plutôt favorable.

Deux candidats sont passés sous la barre d'1'19"0 : **Jakarta de Chenu** (Goetmals Wood) en 1'18"5 et **Jasmin Roussetière** (Bocador de Simm) en 1'18"7.

La première est une sœur d'**Ora du Bois Morin** (Hulk des Champs) dont les gains se sont élevés à 145.160 €. Au haras, pour le compte de Franck Pellerot, elle a donné **Clara de Chenu** (Meaulnes du Corta) titulaire pour sa part de 117.130 € de gains. **Jakarta de Chenu** défend l'entraînement de Jean-Michel Baudouin.

Quant à **Jasmin Roussetière**, il appartient à l'effectif de Karl Champenois et descend d'une origine de Bellaigue, celle qui a donné **Canada** puisque la mère de ce dernier, **Malda**, est la quatrième mère du poulain.

**JAKARTA DE CHENU (F) 1'18"5**

GOETMALS WOOD - ORA DU BOIS MORIN, par HULK DES CHAMPS

Entraîneur : J. M. Baudouin - Propriétaire : Ec. J.-M Baudouin - Eleveur : F. Pellerot

**JASMIN ROUSSETIERE (M) 1'18"7**

BOCCADOR DE SIMM - BADA D'OCCAGNES, par LET'S GO ALONG

Entraîneur : K. Champenois - Propriétaire : K. Champenois - Eleveur : D. Lorault

**JOUBARBE (F) 1'19"**

SPEEDY BLUE - PRESLE DE L'ITON, par EVER JET

Entraîneur : K. Champenois - Propriétaire : K. Champenois - Eleveur : C. le Bret

**JACKSON DE HOERDT (H) 1'19"1**

ALADIN D'ECAJEUL - VEZABELLE MIPE, par MEMPHIS DU RIB

Entraîneur : G. A. Pou Pou - Propriétaire : F. Jung - Eleveur : F. Jung

**JORIANE DU PALAIS (F) 1'19"3**

BON COPAIN - NORIANE, par GAZOUILLIS

Entraîneur : A. Chavatte - Propriétaire : H. Vignais - Eleveur : H. Vignais

**JACINTHE GES (F) 1'19"4**

SINGALO - ULANE DES TITHAIS, par NI HO PED D'OMBREE

Entraîneur : S. Marmion - Propriétaire : Ec. S. Marmion - Eleveur : Ec. S. Marmion

**JAMAIQUE PIERJI (F) 1'19"5**

BRILLANTISSIME - BRETTIA PIERJI, par SAXO DE VANDEL

Entraîneur : J. L. Bigeon - Propriétaire : J. Seche - Eleveur : Ec. P. Julienne

**JERICHO MADRIK (M) 1'19"5**

CHARLY DU NOYER - VIATKA MADRIK, par JEANBAT DU VIVIER

Entraîneur : F. Bougon - Propriétaire : Ec. Breizh d'Espace - Eleveur : E. Leclerc

**JOLIE GUERCHAISE (F) 1'19"5**

SAXO DE VANDEL - CARLA PRIDE, par SEVERINO

Entraîneur : N. Lemetayer - Propriétaire : N. Lemetayer - Eleveur : E. Gendry

**JOUJO DES CINTY (M) 1'19"5**

UHLAN DU VAL - LATCHIE DES CINTY, par BIJOU DU BIGNON

Entraîneur : G. A. Pou Pou - Propriétaire : G. A. Pou Pou - Eleveur : L. L. Robert

**JOB DU BOUILLON (M) 1'19"8**

BAD BOY DU DOLLAR - URGELE, par OTELLO PIERJI

Entraîneur : P. Sorais - Propriétaire : A. Guilloux - Eleveur : G. Guilloux

**JALNA DE JAFRAN (F) 1'19"9**

ROCKLYN - AKABA DE TOUCHYVON, par PRODIGIOUS

Entraîneur : M. Viel - Propriétaire : M. Viel - Eleveur : F. Clerac

**JOLIE VALLONNE (F) 1'19"9**

TORINO D'AUVILLIER - TOO MUCH MARLOU, par HULK DES CHAMPS

Entraîneur : Ch. Dreux - Propriétaire : Ch. Dreux - Eleveur : L. Chauvire



**EN DIRECT DES QUALIFS**  
DE CAEN

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS :**

**JEUDI 31 MARS**  
▶▶ À 9 HEURES ◀◀  
3 ET 4 ANS

SUR [WWW.PROVINCE-COURSES.FR](http://WWW.PROVINCE-COURSES.FR)  
ET SUR NOTRE PAGE FACEBOOK 







## HEUREUSE QUI COMME DIVINE A FAIT UN LONG VOYAGE

Retardée d'une demi-heure en raison d'une manifestation de soutien à Yannick-Alain Briand et Sophie Blanchetière (lire en page 2), la deuxième étape du Grand National du Trot (Gr.3) est revenue à l'inarrêtable Alexandre Abrivard. Il a donné la course parfaite à sa partenaire Divine Monceau qui établit le nouveau record du parcours en 1'12"9.

**A**lexandre Abrivard n'aura pas eu besoin de beaucoup de temps pour prendre ses marques sur la piste de Salon-de-Provence. Il la découvrait ce mercredi et s'est imposé dès sa première tentative ! Il s'était fait une idée juste de l'opposition et du profil de l'anneau pour proposer la parfaite course d'attente à sa partenaire **Divine Monceau** ([Uniclove](#)), expliquant sur Equidia : "Je me doutais à la lecture des partants que ce serait une course brutale, avec du train. J'avais dit que je driverai pour être quatrième ou cinquième et s'est organisé parfaitement. La ligne d'arrivée est longue et j'ai eu le temps de revenir chercher **Dottarus**."

Parti à deux heures du matin de sa Mayenne natale, Charley Mottier a connu des frissons (propos sur Equidia) : "C'est une des plus belles victoires de ma carrière. J'ai le meilleur driver du moment et cela change tout. Ma jument n'est pas meilleure que les autres mais c'est une mère courage. Elle a trois cœurs et quatre poumons. Je viens en faisant un long voyage même si je sais que je ne peux pas gagner. Je viens pour une belle place et elle gagne. C'est fabuleux. Je voulais ensuite emmener ma jument en Corse mais cette victoire remet tout en question. Je suis super ému. Cette victoire est même démesurée avec toute ce qu'elle m'apporte."

En 1'12"9, **Divine Monceau** surpasse nettement le précédent record du parcours des 3.000 mètres, apanage de **Nino Le Blond** en 1'14"4 depuis 2011, ou celui de **Désir Castelets** sur 3.025 mètres en 1'13"7. Elle rejoint par ailleurs **Farah des Caux** en tête du classement du GNT avec 15 points. ■

“ C'EST UNE MÈRE COURAGE ”

CHARLEY MOTTIER

### La plus riche de sa famille sur 3 générations

Elle fait partie des cinq qualifiés d'**Ortie d'Érable** qui n'avait pu gagner en course (3 sorties à son actif). Elle en est la deuxième gagnante après **Top Monceau** (Memphis du Rib), riche de 84.600 € de gains. Une des sœurs d'**Ortie d'Érable**, **Poésie d'Érable** a donné plusieurs vainqueurs dont le plus riche est **Dirky Ever** (190.750 €). Souche de la famille Barbé avec en quatrième mère la prolifique **Kita Atout**.

1<sup>ère</sup> | GRAND NATIONAL DU TROT PARISTURF



Att - 3000 m - Groupe 3 - 90 000 €



**DIVINE MONCEAU 1'12"9**

Uniclove x Ortie d'Érable (Hetre Vert)

Driver : A. Abrivard - Entraîneur : C. Mottier

Propriétaire : Q. B. Verneuil - Eleveur : A. Provost



Encore un succès pour

**UNICLOVE**

[www.ecurieduvaldestin.com](http://www.ecurieduvaldestin.com)

**HARAS  
DE LA SAUVAGÈRE**

06 28 90 30 95

[sandrineduvaldestin@orange.fr](mailto:sandrineduvaldestin@orange.fr)

[ch.lebarbey@its-trot.com](mailto:ch.lebarbey@its-trot.com)

2<sup>e</sup> **Dottarus 1'13"** Orlando Vici x High Blue Moon

3<sup>e</sup> **Eden Basque 1'12"5** Singalo x Janga

4<sup>e</sup> : Eberton - 5<sup>e</sup> : Dixit Danica - 6<sup>e</sup> : Campione Mio - 7<sup>e</sup> : Day de Bellouet

## JUSTICE D'ORGUEIL : AUTRE VISITEUSE GAGNANTE ET UNE PREMIÈRE POUR COBRA BLEU

Si l'on n'a que trois trotteurs de 3 ans dans ses boxes, Bruno Vanacker peut émettre de légitimes ambitions pour la saison avec ses jeunes recrues. Après **Jodie d'Albret** (Roc Meslois) gagnante de quatre courses en début de carrière, voici **Justice d'Orgueil** (Cobra Bleu) qui ouvre son palmarès à Salon-de-Provence. Elle a disposé avec autorité de ses rivaux pour finir, son entraîneur Bruno Vanacker disant sur Equidia : "Elle est meilleure à gauche mais on n'a pas beaucoup de courses avec cette corde par chez nous." Mais capable de bien faire dans l'autre sens comme elle l'a prouvé ici, elle pourra donner de nouvelles lignes positives à son père **Cobra Bleu** qui enregistre un premier lauréat dans sa production.

### Jigliana d'Arc impossible à maintenir

Affichée 2ème, **Jigliana d'Arc** a très longuement galopé dans la première partie de la course sans être disqualifiée. Une erreur qui aurait pu être effacée grâce à l'enquête d'après course ouverte par les commissaires mais ceux-ci ont, incroyablement, maintenu son classement. Incompréhensible.

JUSTICE D'ORGUEIL	COBRA BLEU 1'10"8	FORTUNA FANT 1'17"1	AND ARIFANT 1'16"5
	LARA DU BOSCAIL (BE) 1'14"0	NUIT IRISÉE 1'14"8	ARIANE DE BRION 1'15"5
		BATTLING JOE 1'15"6	DUC DE JIEL 1'16"0
		ESCADA DU CLOSET 1'22"0	FIDJI DE JIEL
			SPEEDY CROWN (US)
			PINK PEARL 1'23"7
			JIOSCO 1'15"8
			RIVIERE DE PARIGNY

### 4<sup>e</sup> | PRIX CONSEIL REGIONAL PACA & LE VEINARD

Att - 2250 m - Course D - 22 000 €



### JUSTICE D'ORGUEIL 1'14"5

Cobra Bleu x Lara du Boscail (Battling Joe)  
Driver : B. Vanacker - Entraîneur : B. Vanacker  
Propriétaire : J. Dal Grande - Eleveur : J. Dal Grande



2<sup>e</sup> Jigliana d'Arc 1'14"6 Briac Dark x Diva d'Arc

3<sup>e</sup> Jumanji Brouets 1'14"7 Volcano Vici x Dolce Vita Brouets

4<sup>e</sup> : Japon Yamm - 5<sup>e</sup> : Jakarta du Levant - 6<sup>e</sup> : Jackpot Visais - 7<sup>e</sup> : Jaguar's Eyes

## HERMES ANGEL, DU COUSU MAIN POUR UN TEMPS CANON

Cela fait maintenant quatre victoires en 2022 pour le protégé de Denis Brossard, **Hermes Angel** (Repeat Love) dont la carrière ne compte, à 5 ans, que vingt-six tentatives. Venu en progression sur la ligne d'avantage, Hermes Angel prolonge son effort en bon cheval et remporte avec autorité cette course comptant pour l'Open des régions. Le style est là et le chrono confirme nettement l'impression laissée par ce trotteur issu de la famille des Desmontils **Strabo** et **Ha Rosea** notamment : il signe ni plus ni moins que le nouveau record du parcours des 2250m départ à l'autostart : 1'11"7 !

HERMES ANGEL	REPEAT LOVE 1'13"3	COKTAIL JET 1'11"2	QUOUKY WILLIAMS 1'14"2
	VAGA 1'17"2	GUILTY OF LOVE 1'17"1	ARM BRO GLAMOUR (US)
		TENOR DE BAUNE 1'14"3	AND ARIFANT 1'16"5
		HA ROSEA 1'13"7	AMOUR D'AUNOU (US) 1'15"3
			LE LOIR 1'17"4
			COLIVETTE
			REVE D'UDON 1'12"8
			ROSEA

### 8<sup>e</sup> | PRIX BAR-PMU-BDLP - SALON DE PROVENCE

Att - 2250 m - Course D - 25 000 €



### HERMES ANGEL 1'11"7

Repeat Love x Vaga (Tenor de Baune)  
Driver : D. Brossard - Entraîneur : D. Brossard  
Propriétaire : Ec. Chauvigny Global Equine - Eleveur : O. Desmontils



2<sup>e</sup> Hermine Turgot 1'11"9 Royal Dream x Gloria Dei

3<sup>e</sup> Herbes Folles 1'11"9 Brillantissime x Raison de Vivre

4<sup>e</sup> : Hiwi Rocq - 5<sup>e</sup> : Hamiral Nelson - 6<sup>e</sup> : Harlem du Boulay

**1<sup>ère</sup> | GRAND NATIONAL DU TROT PARISTURF**

Att - 3000 m - Groupe 3 - 90 000 €

**DIVINE MONCEAU 1'12"9**Uniclove x Ortie d'Erable (Hetre Vert)  
Driver : A. Abrivard - Entraîneur : C. Mottier  
Propriétaire : Q. B. Verneuil - Eleveur : A. Provost**Une victoire de + pour  
UNICLOVE**

www.ecurieduvaldestin.com

**HARAS  
DE LA SAUVAGÈRE**  
06 28 90 30 95  
sandrineduvaldestin@orange.fr  
ch.lebarbey@its-trot.com**2<sup>e</sup> Dottarus 1'13" Orlando Vici x High Blue Moon****3<sup>e</sup> Eden Basque 1'12"5 Singalo x Janga**4<sup>e</sup> : Eberton - 5<sup>e</sup> : Dixit Danica - 6<sup>e</sup> : Campione Mio - 7<sup>e</sup> : Day de Bellouet**2<sup>e</sup> | PRIX PATROUILLE DE FRANCE / DECOOPMAN**

Att - 2250 m - Course D - 22 000 €

**IBIS QUICK 1'12"8**Magnificent Rodney x Version Bis (Ganymede)  
Driver : A. Abrivard - Entraîneur : M. Esper  
Propriétaire : Ec. Quick Star - Eleveur : Ec. Quick Star**MAGNIFICENT RODNEY****Haras de Fligny**

02 33 35 62 58

**2<sup>e</sup> Ivre d'Espace 1'13" Booster Winner x Black Rosa France****3<sup>e</sup> Iru Fushi 1'13" Love You x Rafale du Rib**4<sup>e</sup> : Icare File - 5<sup>e</sup> : Imperious - 6<sup>e</sup> : Idra de Beylev - 7<sup>e</sup> : Icehouse**3<sup>e</sup> | PRIX TROPHÉE PARIS TURF**

Att - 3000 m - Course F - 8 000 €

**GAI MATIN 1'15"2**Rieussec x Nuit Torride (Bolero du Coq)  
Driver : B. Guenet - Entraîneur : G. Gillot  
Propriétaire : G. Gillot - Eleveur : Ph. Gillot**2<sup>e</sup> Epi des Landes 1'15"3 Pagalor x Java de La Roche****3<sup>e</sup> Guinness du Vallon 1'16" Orlando Vici x Uranice du Vallon**4<sup>e</sup> : Famous Dream - 5<sup>e</sup> : Everest Dodville - 6<sup>e</sup> : Donnezac - 7<sup>e</sup> : Ferguie de Bievre**4<sup>e</sup> | PRIX CONSEIL REGIONAL PACA & LE VEINARD**

Att - 2250 m - Course D - 22 000 €

**JUSTICE D'ORGUEIL 1'14"5**Cobra Bleu x Lara du Boscaïl (Battling Joe)  
Driver : B. Vanacker - Entraîneur : B. Vanacker  
Propriétaire : J. Dal Grande - Eleveur : J. Dal Grande**2<sup>e</sup> Jigliana d'Arc 1'14"6 Briac Dark x Diva d'Arc****3<sup>e</sup> Jumanji Brouets 1'14"7 Volcano Vici x Dolce Vita Brouets**4<sup>e</sup> : Japon Yamm - 5<sup>e</sup> : Jakarta du Levant - 6<sup>e</sup> : Jackpot Visais - 7<sup>e</sup> : Jaguar's Eyes**5<sup>e</sup> | PRIX CONSEIL MUNICIPAL SALON DE PROVENCE**

Att - 3000 m - Course E - 28 000 €

**ELGINO 1'16"5**Tabler x Selgie (Insert Gede)  
Driver : S. Stefano - Entraîneur : J. M. Roubaud  
Propriétaire : Ec. S. Roubaud - Eleveur : P. Viel**2<sup>e</sup> Fennec Phil 1'16"7 Uniclove x Origine Phil****3<sup>e</sup> Enjoy Dancer 1'17" Timoko x Laura Dancer**4<sup>e</sup> : Fabiarelle - 5<sup>e</sup> : Eclair Ludois - 6<sup>e</sup> : Elegant Horse - 7<sup>e</sup> : Choupette Jallerie**6<sup>e</sup> | PRIX LE VEINARD & BMW SALON DE PROVENCE**

M - 3000 m - Course E - 28 000 €

**ESPOIR DU RAVARY 1'15"5**Pad d'Urzy x Olympe de Froulay (Galopin du Ravary)  
Jockey : S. E. Pasquier - Entraîneur : I. P. Blanchon  
Propriétaire : I. P. Blanchon - Eleveur : M. Durand**2<sup>e</sup> Hector des Buttes 1'16"1 Travel Jet x Urgence des Bots****3<sup>e</sup> Fenix du Rabutin 1'16"4 Prince d'Espace x Reine Madrik**4<sup>e</sup> : Gege du Houlme - 5<sup>e</sup> : Cacao - 6<sup>e</sup> : Energie de Max - 7<sup>e</sup> : Elixir du Gilet**7<sup>e</sup> | PX CONSEIL DEPARTEMENTAL BOUCHES DU RHON**

Att - 2250 m - Course E - 28 000 €

**GATSBY WIC 1'12"7**Real de Lou x Quelle Miss Wic (Gobernador)  
Driver : N. Ensch - Entraîneur : N. Ensch  
Propriétaire : Ch. Trecco - Eleveur : Ec. Wic**2<sup>e</sup> Ecalgrain 1'12"8 Ganymede x Tasmanie****3<sup>e</sup> Cupidon du Corbon 1'12"8 Rancho Gede x Joyeuse France**4<sup>e</sup> : Carla Griff - 5<sup>e</sup> : Cathy du Marin - 6<sup>e</sup> : Eregon de Jupilles - 7<sup>e</sup> : Gazelle Daxel**HARAS DE SASSY**  
02 33 36 79 39  
06 72 06 40 82**Une victoire de + pour  
REAL DE LOU**




## ISCO DE CORDAY, À LA FAÇON BULLDOZER

**P**oulain sculptural, dégageant force et puissance, **Isco de Corday** (Tsar de Tonnerre) n'a eu besoin de personne pour s'imposer dans la respectable réduction kilométrique d'1'15"4, et ce, après avoir repoussé la forte pression d'**Irish Gold** (Carat Williams) dans la dernière ligne opposée. Rien de surprenant à apprendre de la bouche de son entraîneur et driver Jean-François Senet qu'il s'agit d'un élément en devenir : "Il est dur, il a un moteur. Aujourd'hui, comme il avait plusieurs parcours dans les jambes, j'ai roulé en tête et il est allé au poteau. Je pensais le courir durant l'hiver au monté mais il a été malade en décembre. Sa sortie au monté la dernière fois était bonne en marchant 1'16 au Croisé-Laroche. Je suis sûr qu'il peut faire un bon cheval monté."

Copropriétaire d'**Isco de Corday** avec Karim Hawas, lequel en est le co-naisseur avec Marc Lebourgeois, Jean-François Senet cite les frères Hawas au sujet du poulain. Son père **Tsar de Tonnerre** porte en effet la signature de Patrick Hawas.

TSAR DE TONNERRE 1'11"9	KALLIGHAN 1'11"8	SANCHO PANCA 1'15"2
	LITTLE DE TONNERRE 1'13"5	TERRE DE SAUTREUIL
ISCO DE CORDAY	LILIUM MADRIK 1'13"4	SPEED CLAYETTOIS 1'17"1
	PHYPHIE DU COGLAIS 1'19"0	BERLINE DU BURON 1'20"6
CARMEN DE CORDAY 1'16"4		ARNAQUEUR 1'13"4
		ELEA DE GALAXIE
		GOVERNADOR 1'11"0
		ERIPHYLE

**2<sup>e</sup> | PRIX DU CHAMPAGNE MICHEL GONET**   
Att - 2550 m - Course F - 18 000 €

**ISCO DE CORDAY 1'15"4**  
 **Tsar de Tonnerre** x **Carmen de Corday** (**Lilium Madrik**)  
 Driver : J. F. Senet - Entraîneur : J. F. Senet  
 Propriétaire : Ec. J. Senet - Eleveur : K. Hawas 

**2<sup>e</sup> Irun du Bocage 1'15"6** **Quaro** x **Chipie de Kerdu**

**3<sup>e</sup> Ivoire d'Erpion 1'15"6** **Orlando Vici** x **Tillarney Merite**

4<sup>e</sup> : Inimitable - 5<sup>e</sup> : Ilves - 6<sup>e</sup> : Irish Gold - 7<sup>e</sup> : Infini du Try

## FIRST DU BOIS, LE BUTEUR DU GRAND PRIX

**L**a métaphore footballistique est utilisée comme pourrait l'être une chaussette de Michel Platini (de l'époque évidemment) mais convient pourtant bien au scénario du Grand Prix du Stade de Reims. **First du Bois** (Sun Cérvain) était comme un tireur de penalty devant le gardien. La tâche semble facile, encore ne faut-il pas se tromper. Battu récemment à Vincennes par deux éléments de 6 ans, des "G", de bon niveau (dont **Ginko du Rousoir**), le représentant de Vincent Renault était proposé à moins d'égalité (9/10 au PMU et 8/10 sur pmu.fr) et devait donc marquer. Il l'a fait avec style pour dominer **Falco du Douet** (**Akim du Cap Vert**), verni de son côté de la faute finale de **Forever Jiel** (**Rédéo Josselyn**).

Pour son pilote, Franck Nivard, les choses étaient entendues (propos sur Equidia Racing) : "C'est vraiment un cheval agréable et maniable et c'est important ici car le premier virage est serré et arrive très vite. J'ai pu aller devant sans trop faire le fort et il gagne vraiment bien. Il faut dire qu'il redescendait un peu de catégorie."

Fils du classique **Sun Cérvain**, meilleur élément entraîné à ce jour par Vincent Renault, **First du Bois** permet d'ailleurs à son mentor de continuer à écrire son histoire avec le lauréat du Critérium des 3 Ans 2009. **First du Bois** est en effet le septième vainqueur issu de ses oeuvres entraîné par Vincent Renault.

SUN CERAVIN 1'11"3	MON PREMIER CEHERE 1'14"4	EXTREME AUNOU (US) 1'13"7
	NINDRA DE VAL 1'22"2	CELIA D'ESSART 1'19"2
FIRST DU BOIS	BEAUTIFUL SOMOLLI (US) 1'15"4	QUITON DU CORAL 1'15"0
	DIVANIA	CHUHKA
JIVANIA DU PRE 1'15"1		SPEEDY SOMOLLI (US)
		HIORIDA
		HYMOUR 1'15"3
		TANAGRA 1'25"9

**4<sup>e</sup> | GRAND PRIX DU STADE DE REIMS**   
Att - 2550 m - Course E - 29 000 €

**FIRST DU BOIS 1'13"6**  
 Sun Ceravin x Jivania du Pre (**Beautiful Somolli**)  
 Driver : F. Nivard - Entraîneur : V. Renault  
 Propriétaire : C. Saint-michel - Eleveur : J. Cl. Daguet 

**2<sup>e</sup> Falco du Douet 1'13"8** **Akim du Cap Vert** x **Nakita du Douet**

**3<sup>e</sup> Feeling du Noyer 1'13"9** **Saxo de Vandel** x **Salsa Wic**

4<sup>e</sup> : Derby Box - 5<sup>e</sup> : Chouan du Hour - 6<sup>e</sup> : Duc Parentier - 7<sup>e</sup> : Fix It

1<sup>ère</sup> | PRIX DES JOUEURS DU STADE DE REIMS

Att - 2550 m - Course F - 18 000 €

**ILOVIROIZ DI LEONE 1'15"7**

Magnificent Rodney x Urania des Baults (Hermes du Buisson)

Driver : G. Delaune - Entraîneur : H. le Bec

Propriétaire : D. Gaguch - Eleveur : D. Gaguch

**MAGNIFICENT RODNEY****Haras de Fligny**

02 33 35 62 58

2<sup>e</sup> In Fine Flash 1'15"9 Rieussec x Hutte Verte3<sup>e</sup> Ironie du Biston 1'15"9 Uniclove x Actrice du Biston4<sup>e</sup> : Ianoche - 5<sup>e</sup> : Istelle d'Ourville - 6<sup>e</sup> : Idole Star - 7<sup>e</sup> : Indiana Baron2<sup>e</sup> | PRIX DU CHAMPAGNE MICHEL GONET

Att - 2550 m - Course F - 18 000 €

**ISCO DE CORDAY 1'15"4**

Tsar de Tonnerre x Carmen de Corday (Lilium Madrik)

Driver : J. F. Senet - Entraîneur : J. F. Senet

Propriétaire : Ec. J. Senet - Eleveur : K. Hawas

2<sup>e</sup> Irun du Bocage 1'15"6 Quaro x Chipie de Kerdu3<sup>e</sup> Ivoire d'Erpion 1'15"6 Orlando Vici x Tillarney Merite4<sup>e</sup> : Inimitable - 5<sup>e</sup> : Ilves - 6<sup>e</sup> : Irish Gold - 7<sup>e</sup> : Infini du Try3<sup>e</sup> | PRIX PMU BAR DES AMIS

M - 2550 m - Course E - 20 000 €

**HYPOTHESE MADRIK 1'15"9**

Up And Quick x Bella Madrik (Lilium Madrik)

Jockey : E. Croisic - Entraîneur : S. Meunier

Propriétaire : Ec. Aurmath - Eleveur : E.A.R.L. Ec. L. Boulaies

**S**  
HARAS DE SASSY02 33 36 79 39  
06 72 06 40 82Bravo ! Encore une victoire pour  
**UP AND QUICK**2<sup>e</sup> Barnaba Baba 1'16"1 Maharajah x3<sup>e</sup> Gryffondor du Poli 1'16"2 Ludo de Castelle x Romance du Poli4<sup>e</sup> : Gamine Charentaise - 5<sup>e</sup> : Nice Present - 6<sup>e</sup> : Gonzague Valsora - 7<sup>e</sup> : Gracieuse Laura4<sup>e</sup> | GRAND PRIX DU STADE DE REIMS

Att - 2550 m - Course E - 29 000 €

**FIRST DU BOIS 1'13"6**

Sun Ceravin x Jivania du Pre (Beautiful Somolli)

Driver : F. Nivard - Entraîneur : V. Renault

Propriétaire : C. Saint-michel - Eleveur : J. Cl. Daguet

2<sup>e</sup> Falco du Douet 1'13"8 Akim du Cap Vert x Nakita du Douet3<sup>e</sup> Feeling du Noyer 1'13"9 Saxo de Vandel x Salsa Wic4<sup>e</sup> : Derby Box - 5<sup>e</sup> : Chouan du Hour - 6<sup>e</sup> : Duc Parentier - 7<sup>e</sup> : Fix It5<sup>e</sup> | PRIX DE L'ACADEMIE DU STADE DE REIMS

Att - 2550 m - Course G - 24 000 €

**DIAMANT DU PARC 1'13"8**

Extreme Aunou x Quirola du Parc (Hugo du Bossis)

Driver : F. Nivard - Entraîneur : A. Wissocq

Propriétaire : A. Wissocq - Eleveur : J. M. Vacher

2<sup>e</sup> Flyer Commanderie 1'14"1 Ragtime du Parc x Nana Commanderie3<sup>e</sup> Fadette d'Aurcy 1'14"1 Uriel Speed x Tequila Rose4<sup>e</sup> : Felina de Joyere - 5<sup>e</sup> : Fokker de Bailly - 6<sup>e</sup> : Endene Beauregard - 7<sup>e</sup> : Expert d'Erpion6<sup>e</sup> | PRIX SECTION FEMININE DU STADE DE REIMS

Att - 2550 m - Course F - 20 000 €

**HARIBO DU THIOLET 1'14"5**

Opus Viervil x Reine du Rieu (Go Lucky)

Driver : B. Robin - Entraîneur : B. Robin

Propriétaire : B. Goussin - Eleveur : B. Goussin

2<sup>e</sup> Haxos de Digeon 1'14"6 Let's Go Along x Radenska Clem3<sup>e</sup> Hobby de l'Evre 1'14"8 Flash de Cosse x Queya des Moissons4<sup>e</sup> : Ha Fix - 5<sup>e</sup> : Hector du Minon - 6<sup>e</sup> : Herrera Ellis - 7<sup>e</sup> : Havre

**24 AU TROT** BY PROVINCE COURSES

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES RÉSULTATS DE CETTE RÉUNION  
DANS UNE VERSION RÉACTUALISÉE DE 24 HEURES AU TROT

DEMAIN MATIN

**AU PROGRAMME****MARSEILLE (A VIVAUX)**

C1 - 15H52 (8 COURSES)

**DIFFUSION**

Une seule réunion ce jeudi dans l'Hexagone, à Marseille-Vivaux. Le programme ne comporte que deux épreuves pour chevaux d'âge de 6 et 7 ans. Sur l'ensemble de la réunion, on ne trouve que deux candidats avec plus de 100.000 € de gains : **Gawani du Bocage** (Bird Parker) dans le Prix de Belcodène et **First Destin** (Uniclove) dans le Prix des Accates.

En fin de programme, une course pour 3 ans permettra de découvrir trois inédits dont **Jahia** (Cash and Go) qualifiée en 1'18"7 en juillet dernier à Caen. Face à cette protégée de Nicolas Ensch, il y aura une pensionnaire du père du premier, Jean-Pierre Ensch, confiée à Pierre Vercreysse et nommée **Junon d'Héripé** (Un Mec d'héripé). Il s'agit d'une propre sœur d'**Hestia Héripé** (45.900 €). ■

**ON JOUE QUOI ?**

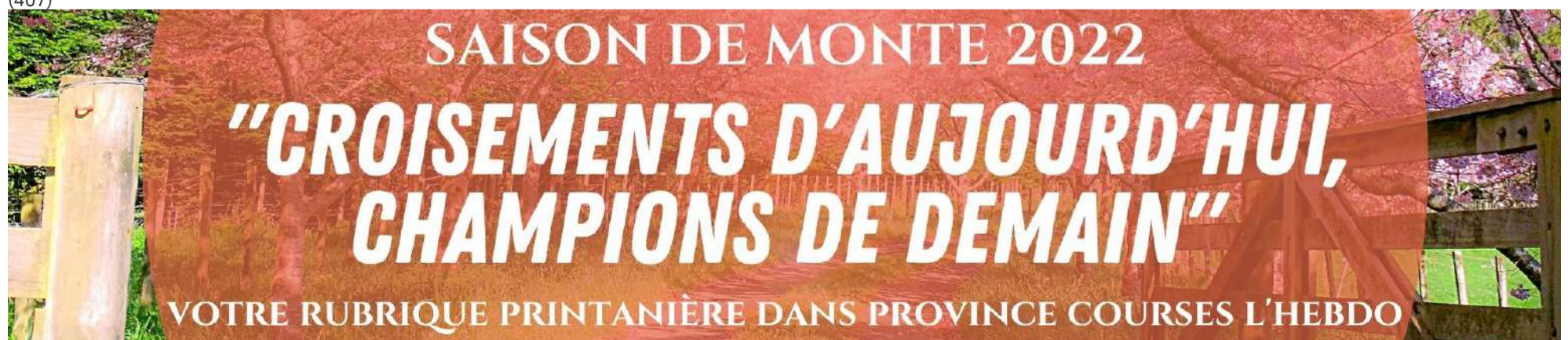
*S'il y avait un cheval à jouer par réunion (premium et CSI), on jouerait celui-ci !*

CHEVAL	HIPPODROME	COURSE	HEURE
GRACE DE CREPIN (411)	MARSEILLE (A VIVAUX)	PRIX TITLIS (C4)	17H37

**INDEX DES ENTRAÎNEURS (LEURS PARTANTS)**

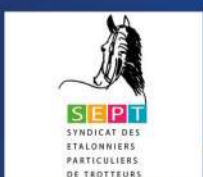
<b>A</b> David ALEXANDRE • MARSEILLE (A VIVAUX) : IDAHODARCHE (109) FILOU DES OUBEAUX (506)
<b>B</b> David BEKAERT • MARSEILLE (A VIVAUX) : HISTORY SIXTY ONE (212) Jean Baptiste BONET • MARSEILLE (A VIVAUX) : IVORY PAT (105) JUVEVERING ACE (804) GARVALA ACE (404) Alexandre BONNEFOY • MARSEILLE (A VIVAUX) : GALBANE MONTAVAL (405)
<b>C</b> Jérémy CATELINE • MARSEILLE (A VIVAUX) : INES DU VAAL (611) Julien CHAUVIN • MARSEILLE (A VIVAUX) : IPSOS D'ARIANE (111) IMPERIAL DU STADE (112) Jérôme CHAVATTE • MARSEILLE (A VIVAUX) : HUGELY LOVE (206) ISTINGA BOCAIN (608) Stéphane CINGLAND • MARSEILLE (A VIVAUX) : HELLENDOR (210) JALAPA (802) FULGURER (502) IBAIA DE MAY (603) IMPERIALE CAMP (612) GNOSCA DE PAUMAR (412) Mickaël CORMY • MARSEILLE (A VIVAUX) : GRACEFUL TURGOT (702) FELICITATIONS (413) Edouard COUBARD-MEUNIER • MARSEILLE (A VIVAUX) : IGNITE MATCH (107) GO AWAY BIRD (511)
<b>E</b> Jean Pierre ENSCH • MARSEILLE (A VIVAUX) : GOOD MEC D'HERIPRE (706) JUNON D'HERIPRE (806) FLEURON (507) GRACE DE CREPIN (411) Nicolas ENSCH • MARSEILLE (A VIVAUX) : HABILE GEDE (213) GO FAST DU BREUIL (703) INSERT DES MONTS (102) JAHIA (801) FIGHTER PILOT (504)
<b>F</b> Jean Charles FERON • MARSEILLE (A VIVAUX) : GEISHA D'EM (410) Virgile FOUCAULT • MARSEILLE (A VIVAUX) : FAN DE L'OUEST (509) Georges FOURNIGAU • MARSEILLE (A VIVAUX) : HOTESSE TEJY (207) HORUS DE BOMO (306) FARATINA (408) Laurent FRESNEAU • MARSEILLE (A VIVAUX) : IMMORTELLE DE BLAY (609)
<b>G</b> Loris GARCIA • MARSEILLE (A VIVAUX) : GAWANI DU BOCAGE (708) HARALD (310) HUMOUR FESTIF (311) Florian GAUVIN • MARSEILLE (A VIVAUX) : FROM PARIS (501) Jean Paul GAUVIN • MARSEILLE (A VIVAUX) : HAWAI JULRY (214) INFLUENCE JULRY (601) GUAPA JULRY (409) Laurent GOUT • MARSEILLE (A VIVAUX) : IVY D'AUSSON (607) Richard GOUT • MARSEILLE (A VIVAUX) : HEGOA SMART (205) JAZZ DES BORDES (807) IT'S GIRL DE SAGA (610) GAVOTTE COQUERIE (401) Jean GUERIEL • MARSEILLE (A VIVAUX) : HERMINE D'EMERAUDE (204) GIGI DU TRUFIER (407)

<b>H</b> Michel HANQUIER • MARSEILLE (A VIVAUX) : HAMILTON DE LORGE (307) JAVA D'AIROU (803) INDIRA MESLOISE (604)
<b>J</b> Nicolas JULIEN • MARSEILLE (A VIVAUX) : HARDI DE NIMES (303) HENDY D'AUBERVILLE (304) ISATIS (103)
<b>L</b> Damien LAISIS • MARSEILLE (A VIVAUX) : GRAPPA DE BRY (705) HOUBLON D'ERABLE (305) Grégory LAURENT • MARSEILLE (A VIVAUX) : HIP HOP RENARDIERE (308) IOLITE THE BEST (605) Yoann LAVIGNE • MARSEILLE (A VIVAUX) : FEDER DE BANVILLE (508) GINA D'OCCAGNES (402) Régis LE VEXIER • MARSEILLE (A VIVAUX) : HADOL DE FAEL (302) GRACE DU COUDOU (406) Patrice LEBOUTEILLER • MARSEILLE (A VIVAUX) : HAROLD BUROIS (312) Jean Marc LOURTET • MARSEILLE (A VIVAUX) : IZOCCO DE PUJOLS (104)
<b>M</b> Gérard MARTY • MARSEILLE (A VIVAUX) : HONORE LE FOL (309) IN LOVE CAUVELIERE (106) IGOR DE LA MORELLE (108) Olivier MERLE • MARSEILLE (A VIVAUX) : HADRYA SCOTT (203) Nicolas MORTAGNE • MARSEILLE (A VIVAUX) : HEROINE DE MAX (211) JUST CARLESS (805) IANE VENESI (606) Romuald MOURICE • MARSEILLE (A VIVAUX) : GOLDORACK DU BOIS (701) GUALAMO (704) GIANNA DE JIEL (707) HULK D'ARNON (301) INDIGO DU CHERISAY (101) GROOVY JIEL (505)
<b>O</b> Eric OHANESSIAN • MARSEILLE (A VIVAUX) : GRANDIOSA ALFA (403)
<b>R</b> Jean Marie ROUBAUD • MARSEILLE (A VIVAUX) : HAWAI SONG (201) JOYEUSE MAB (809) GENEREUX CASTELETS (503) FILOU STAR (510) FIRST DESTIN (512)
<b>T</b> Anthony TOMASELLI • MARSEILLE (A VIVAUX) : HOLY LOLA (208)
<b>U</b> Jean UROZ • MARSEILLE (A VIVAUX) : HE VOILA (202) INGLORIOUS (110) INEDITE GEMA (602)
<b>V</b> Kevin VANDERSCHULDEN • MARSEILLE (A VIVAUX) : JUST QUEEN D'ALESA (808)
<b>Z</b> Claude ZUNN • MARSEILLE (A VIVAUX) : HOLY GRACE (209)





















**AVEC  
24H****BÉNÉFICIEZ D'UNE  
VISIBILITÉ OPTIMALE  
POUR VOTRE COMMUNICATION****VOTRE CONTACT : APOULAIN@TURFCOM.INFO****INDEX DES ETALONS (LEURS PARTANTS)**

<b>ALTO DE VIETTE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IVY D'AUSSON (607)	• MARSEILLE (A VIVAUX) : GO AWAY BIRD (511)	<b>QUAKER JET</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HAWAI SONG (201) FIGHTER PILOT (504) FEDER DE BANVILLE (508) FARATINA (408)	• MARSEILLE (A VIVAUX) : HENDY D'AUBERVILLE (304)
<b>ARTISTE DE JOUDES</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : JALAPA (802)	<b>JEANBAT DU VIVIER</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HABILE GEDE (213)	<b>QUARO</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HARALD (310)	<b>THE BEST MADRIK</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GENEREUX CASTELETS (503)
<b>BILIBILI</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : JUST CARLESS (805)	<b>KAISY DREAM</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GROOVY JIEL (505)	<b>QUASAR JOLI</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IZOCCO DE PUJOLS (104)	<b>TIMOKO</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HOLY LOLA (208) HAWAI JULRY (214) JAZZ DES BORDES (807)
<b>BIRD PARKER</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GAWANI DU BOCAGE (708) HARDI DE NIMES (303)	<b>KESACO PHEDO</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : INFLUENCE JULRY (601)	<b>QUIRKY JET</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HOTESSE TEJY (207)	<b>TITAN D'OCCAGNES</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GINA D'OCCAGNES (402)
<b>BLUE PASS</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : ISTINGA BOCAIN (608)	<b>KIWI</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GEISHA D'EM (410)	<b>RAPIDE DU BOIS</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : FILOU DES OUBEAUX (506)	<b>TORNADO BELLO</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IVORY PAT (105)
<b>BOCCADOR DE SIMM</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HELLENDOR (210)	<b>LOOK DE STAR</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IMPERIAL DU STADE (112)	<b>READY CASH</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HISTORY SIXTY ONE (212) FELICITATIONS (413)	<b>UN MEC D'HERIPRE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HUGELY LOVE (206) GOOD MEC D'HERIPRE (706) HULK D'ARNON (301) JUNON D'HERIPRE (806) GNOSCA DE PAUMAR (412)
<b>BOLD EAGLE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : INEDITE GEMA (602)	<b>MAGNIFICENT RODNEY</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : FILOU STAR (510)	<b>REDLIGHT JET</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GIANNA DE JIEL (707) GALBANE MONTAVAL (405)	<b>UNICLOVE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : FIRST DESTIN (512)
<b>BOOSTER WINNER</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IN LOVE CAUVELIERE (106) IT'S GIRL DE SAGA (610)	<b>MEAULNES DU CORTA</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GAVOTTE COQUERIE (401)	<b>REX HAIE NEUVE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GRANDIOSA ALFA (403)	<b>UNIVERS TURGOT</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GRACEFUL TURGOT (702)
<b>BRILLANTISSIME</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HONORE LE FOL (309)	<b>NAHAR DE BEVAL</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HAMILTON DE LORGE (307)	<b>ROC MESLOIS</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : INES DU VAAL (611)	<b>UVEVERING DU GITE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : JUVEVERING ACE (804)
<b>CAPTAIN SPARROW</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : JOYEUSE MAB (809)	<b>NI HO PED D'OMBREE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : INSERT DES MONTS (102) FLEURON (507)	<b>RODRIGO JET</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HERMINE D'EMERAUDE (204) FROM PARIS (501)	<b>VABELLINO</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GRACE DU COUDOU (406)
<b>CASH AND GO</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : JAHIA (801) JUST QUEEN D'ALESA (808)	<b>NIKY</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : FAN DE L'OUEST (509)	<b>ROYAL DREAM</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GRAPPA DE BRY (705)	<b>VAL ROYAL</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : JAVA D'AIROU (803)
<b>CHARLY DU NOYER</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HOLY GRACE (209)	<b>OBRILLANT</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IMMORTELLE DE BLAY (609)	<b>RUBIS DE PADD</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HADRYA SCOTT (203)	<b>VANISHING POINT</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IGOR DE LA MORELLE (108) GUAPA JULRY (409)
<b>COUP DE POKER</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : INDIRA MESLOISE (604)	<b>OISEAU DE FEUX</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HORUS DE BOMO (306)	<b>SANCHO TURGOT</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GOLDORACK DU BOIS (701)	<b>VERY NICE MARCEAUX</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IOLITE THE BEST (605) GRACE DE CREPIN (411)
<b>DOLLAR MACKER</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IBAIA DE MAY (603)	<b>ORLANDO VICI</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IGNITE MATCH (107) INGLORIOUS (110)	<b>SEVERINO</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : IPSOS D'ARIANE (111)	<b>VERY PLEASANT</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HIP HOP RENARDIERE (308)
<b>GAZOUILLIS</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HEROINE DE MAX (211) IANE VENESI (606) IMPERIALE CAMP (612)	<b>OURAGAN DE CELLAND</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HEGOA SMART (205) HADOL DE FAEL (302) ISATIS (103) IDAHODARCHE (109)	<b>SINGALO</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : INDIGO DU CHERISAY (101)	<b>VIGOVE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HE VOILA (202)
<b>HULK DES CHAMPS</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : FULGURER (502)	<b>PRINCE D'ESPACE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GO FAST DU BREUIL (703)	<b>TABRIZ DU GITE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HAROLD BUROIS (312)	<b>VILLAGE MYSTIC</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GUALAMO (704)
<b>JADE BOCAIN</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GIGI DU TRUFIER (407)	<b>PRODIGIOUS</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : HOUBLON D'ERABLE (305) HUMOUR FESTIF (311)	<b>TAG WOOD</b>	<b>VOYAGE DE REVE</b> • MARSEILLE (A VIVAUX) : GARVALA ACE (404)
<b>JASMIN DE FLORE</b>			

PROVINCE  
COURSES  
LE SITE**LES FICHES DES ÉTALONS 2022****SONT EN LIGNE !**












DIFFUSION :  **1 PX DE L'EURE - (15H52)**

Premium - Att. - (F) - Mâles - 16 000 € - 2650m

1. INDIGO DU CHERISAY 	 M. Legros
2. INSERT DES MONTS 	 N. Ensch
3. ISATIS 	N. Julien
4. IZOCCO DE PUJOLS 	 J. Chavatte
5. IVORY PAT 	J.B. Bonet
6. IN LOVE CAUVELIERE 	D. Bekaert
7. IGNITE MATCH 	 Ed. Coubard-Meunier
8. IGOR DE LA MORELLE 	 P. Vercruysse
9. IDAHODARCHE 	 K. Thonnerieux
10. INGLORIOUS 	J. Uroz
11. IPSOS D'ARIANE 	J.Ch. Feron
12. IMPERIAL DU STADE 	J. Chauvin
























**2 PX D'ENDOUME - (16H27)**

Premium - Att. - (E) - Femelles - 21 000 € - 2650m

1. HAWAI SONG 	 S. Stefano
2. HE VOILA 	 J. Uroz
3. HADRYA SCOTT 	 L. Fernandez
4. HERMINE D'EMERAUDE 	 D. Laisis
5. HEGOA SMART 	 E. Gout
6. HUGELY LOVE 	J. Chavatte
7. HOTESSE TEJY 	 G. Fournigault
8. HOLY LOLA 	 Ed. Coubard-Meunier
9. HOLY GRACE 	 L. Fresneau
10. HELLENDOR 	 S. Cingland
11. HEROINE DE MAX 	N. Mortagne
12. HISTORY SIXTY ONE 	 D. Bekaert
13. HABILE GEDE 	N. Ensch
14. HAWAI JULRY 	 J.P. Gauvin























**3 PX DE JOINVILLE - (17H02)**

Premium - Att. - (E) - Mâles - 21 000 € - 2650m

1. HULK D'ARNON 	 M. Legros
2. HADOL DE FAEL 	D. Bekaert
3. HARDI DE NIMES 	 N. Julien
4. HENDY D'AUBERVILLE 	 V. Foucault
5. HOUBLON D'ERABLE 	 D. Laisis
6. HORUS DE BOMO 	 G. Fournigault
7. HAMILTON DE LORGE 	 M. Hanquier
8. HIP HOP RENARDIERE 	 S. Cingland
9. HONORE LE FOL 	 P. Vercruysse
10. HARALD 	 N. Ensch
11. HUMOUR FESTIF 	 Dylan Garcia
12. HAROLD BUROIS 	 P. Lebouteiller













**4 PX TITLIS - (17H37)**

Premium - Att. - (E) - Femelles - 21 000 € - 2650m

1. GAVOTTE COQUERIE 	 E. Gout
2. GINA D'OCCAGNES 	 P. Vercruysse
3. GRANDIOSA ALFA 	Ed. Coubard-Meunier
4. GARVALA ACE 	 J.B. Bonet
5. GALBANE MONTAVAL 	 D. Bekaert
6. GRACE DU COUDOU 	 S. Stefano
7. GIGI DU TRUFIER 	 D. Laisis
8. FARATINA 	 G. Fournigault
9. GUAPA JULRY 	J.P. Gauvin
10. GEISHA D'EM 	J.Ch. Feron
11. GRACE DE CREPIN 	N. Ensch
12. GNOSCA DE PAUMAR 	 S. Cingland
13. FELICITATIONS 	 Martin Cormy



















**5 PX DES ACCATES - (18H15)**

Premium - Att. - (E) - Mâles - 21 000 € - 2650m

1. FROM PARIS 	 F. Gauvin
2. FULGURER 	 S. Cingland
3. GENEUREUX CASTELETS 	 S. Stefano
4. FIGHTER PILOT 	 N. Ensch
5. GROOVY JIEL 	 M. Legros
6. FILOU DES OUBEAUX 	 D. Bekaert
7. FLEURON 	 P. Vercruysse
8. FEDER DE BANVILLE 	 K. Thonnerieux
9. FAN DE L'OUEST 	V. Foucault
10. FILOU STAR 	P. Repichet
11. GO AWAY BIRD 	Ed. Coubard-Meunier
12. FIRST DESTIN 	 K. Devienne














**6 PX DU REALTOR - (18H45)**

Premium - Att. - (F) - Femelles - 16 000 € - 2650m

1. INFLUENCE JULRY 	J.P. Gauvin
2. INEDITE GEMA 	J. Uroz
3. IBAIA DE MAY 	 J.Ch. Feron
4. INDIRA MESLOISE 	 M. Hanquier
5. IOLITE THE BEST 	 D. Bekaert
6. IANE VENESI 	 N. Mortagne
7. IVY D'AUSSON 	 Laurent Gout
8. ISTINGA BOCAIN 	J. Chavatte
9. IMMORTELLE DE BLAY 	L. Fresneau
10. IT'S GIRL DE SAGA 	 E. Gout
11. INES DU VAAL 	 K. Thonnerieux
12. IMPERIALE CAMP 	S. Cingland


**7 PX DE BELCODENE - (19H15)**

Premium - Att. - (D) - Apprentis-lads-jockeys - 22 000 € - 2650m

1. GOLDORACK DU BOIS 	 F. Tugend
2. GRACEFUL TURGOT 	 N. Devigne
3. GO FAST DU BREUIL 	 Guillaume Lemoine
4. GUALAMO 	A. Giordana
5. GRAPPA DE BRY 	 J. Ohanessian
6. GOOD MEC D'HERIPRE 	 L. Banide
7. GIANNA DE JIEL 	 M. Legros
8. GAWANI DU BOCAGE 	Dylan Garcia

**8 PX DE LA SAMBUC - (19H45)**

Premium - Att. - (F) - 16 000 € - 2650m

1. JAHIA 	N. Ensch
2. JALAPA 	S. Cingland
3. JAVA D'AIROU 	M. Hanquier
4. JUVEVERING ACE 	 J.B. Bonet
5. JUST CARLESS 	N. Mortagne
6. JUNON D'HERIPRE 	P. Vercruysse
7. JAZZ DES BORDES 	E. Gout
8. JUST QUEEN D'ALESA 	K. Vanderschelden
9. JOYEUSE MAB 	 P. Repichet

**1ÈRE FOIS DÉFERRÉS DES 4**

CHEVAL	FERRURE
INSERT DES MONTS (102)	D4
IGNITE MATCH (107)	D4
IGOR DE LA MORELLE (108)	D4
HADRYA SCOTT (203)	D4
IBAIA DE MAY (603)	D4
IOLITE THE BEST (605)	D4
INES DU VAAL (611)	D4